

Demande d'adhésion aux chèques-services accueil (CSA) pour les non-résidents

* **Je demande l'adhésion au chèques-services accueil**

* **Je demande le renouvellement au chèques-services accueil**

Nom et Prénom:.....

Adresse : rueno:.....

Code Postal Localité:.....

Numéro de téléphone:.....

Numéro matricule de la sécurité sociale: [Date de naissance]

Date de naissance						
Année	Mois	Jour				

Nom et matricule de(s) l'enfant(s):

Année	Mois	Jour				

.....

Année	Mois	Jour				

.....

Année	Mois	Jour				

Votre contrat d'adhésion vous parviendra par retour de courrier dès que votre dossier est complet. Veuillez noter que le système CSA ne prévoit plus l'édition de cartes.

Quels documents dois-je joindre à ma demande d'adhésion ou de renouvellement du CSA ?

Dans tous les cas :

- Certificat de revenu* établi par l'Administration des contributions directes (ACD). Il atteste vos revenus au Luxembourg ou le fait que vous êtes non-imposable ;
- Votre contrat de travail ;
- Composition de ménage récente.

Si vous êtes mariés, pacsés, vivez en concubinage ou dans une famille recomposée:

- Bulletin d'impôt le plus récent de votre ménage en cas d'imposition collective ou **des deux personnes du ménage**. Si vous n'êtes pas imposable par voie d'assiette : certificat de revenu annuel établi par le Centre commun de la sécurité sociale. Pour les résidents en France : l'avis de situation déclarative d'impôt ;
- Toute autre pièce documentant le revenu perçu hors du Luxembourg par un des membres du ménage (certificat de paiement de chômage, indemnité de maladie, RSA... etc).

Si vous êtes séparés/ divorcés :

- le bulletin d'impôt le plus récent de la personne travaillant au Luxembourg. Si vous n'êtes pas imposable par voie d'assiette : certificat de revenu annuel établi par le Centre commun de la sécurité sociale ;
- L'extrait du jugement de divorce précisant les modalités de garde des enfants et le versement d'une éventuelle pension alimentaire;
- Une preuve de versement de la pension alimentaire en faveur de l'enfant pour lequel le CSA est demandé. Si aucune pension alimentaire n'est perçue, le requérant doit signer la déclaration sur l'honneur y afférente (voir sur notre site www.cae.lu).

*** Bureaux de contact pour obtenir le certificat de revenu:**

Résident en Belgique :
Bureau Luxembourg X
49, rue de l'Alzette
L-4003 Esch-sur-Alzette
Tél : 532211-1
pphluxx@co.etat.lu

Résident en Allemagne :
Bureau Luxembourg Z
2, rue de la Gare
L-5540 Remich
Tél : 273520-1
pphluxz@co.etat.lu

Résident en France:
Bureau Luxembourg Y
111, rue de Hollerich
L-2982 Luxembourg
Tél : 408001
pphluxy@co.etat.lu